

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

ARRETE n° 2023 / 48

Le Maire de la Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie ;
Vu la demande d'arrêté de circulation présentée le 08 juin 2023 par l'entreprise COFORET d'Anneyron (26140), en vue de travaux sur le domaine public, pour le broyage de bois énergie en bordure de chaussée, route des Mitoyens à Oytier Saint Oblas, du lundi 19 juin 2023 au mardi 20 juin 2023

Considérant que l'entreprise COFORET d'Anneyron (26140), doit prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des travaux empiétant sur le domaine communal.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise COFORET d'Anneyron (26140) est autorisée à effectuer des travaux sur le domaine public, pour le broyage de bois énergie en bordure de chaussée, route des Mitoyens à Oytier Saint Oblas, du lundi 19 juin 2023 au mardi 20 juin 2023.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, la route des Mitoyens, depuis le numéro 1574 jusqu'à l'intersection avec la route des Remparts sera totalement interdite à la circulation dans les deux sens.

ARTICLE 3 : L'entreprise COFORET d'Anneyron (26140) est responsable de la sécurité du chantier et de la mise en place d'une signalisation ainsi que de la mise en place d'une déviation.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en conformité à l'article 3

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera soumise à :

- Entreprise COFORET d'Anneyron (26140)
- Mairie de Septème (38780)
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de Oytier Saint Oblas
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'HEYRIEUX
- Centre de Secours de Septème (38780)
- Le service technique communal

Fait à OYTIER SAINT-OBLAS, le 8 juin 2023

Le Maire :
René PORRETTA

Le Maire de OYTIER ST OBLAS
Certifie exécutoire le présent arrêté
Affiché le : 09/06/2023
Sous sa responsabilité

